

des suffrages pour le parti libéral, non pour lui-même. Je suis convaincu que le succès sans précédent remporté par le parti libéral aux dernières élections provient, dans une large mesure, de ce que jusqu'à un certain point il avait adopté et appliqué des lois que la C.C.F. prône depuis sa fondation en 1933 et que les groupes qui se sont alors réunis pour former la C.C.F. prônaient depuis longtemps.

Je vais pendant quelques instants revoir le dossier, car pareille besogne m'intéresse. Les publicistes libéraux de la province d'Ontario ont fait paraître dans les journaux ontariens, au cours du mois de juin, une série d'annonces intitulées "Consultez le dossier". Ils s'attribuaient un grand mérite, auquel ils ont droit, pour l'institution des allocations familiales. Qu'ils sachent qu'en consultant le programme cécéfiste, ils constateront que les allocations familiales font partie du programme de notre parti depuis le congrès de 1942. Les libéraux n'ont rien fait relativement aux allocations avant 1944. Par conséquent, il nous est permis, je pense, de nous attribuer quelque mérite d'avoir fait désirer au public cette même loi de sécurité sociale.

Ces mêmes annonces attribuaient aux libéraux le mérite d'avoir introduit l'assurance-chômage. Qu'on me permette de rappeler aux honorables vis-à-vis que le manifeste de Regina dont on parlait il y a un instant, intégrait un projet d'assurance-chômage au programme de la C.C.F. Or il a fallu attendre jusqu'à 1940 pour voir un gouvernement libéral s'occuper enfin d'assurance-chômage, la main-d'œuvre industrielle étant à l'époque tellement indispensable à notre effort de guerre.

Je ne puis comprendre le chapitre suivant de cette réclame, où le parti libéral cherche à s'attribuer la paternité d'un programme national de santé. Je ne vois absolument pas ce qu'il entend par là. Dans le programme libéral de 1919 il était question d'assurance-santé, mais je ne crois pas que le parti libéral ait présenté une mesure de ce genre dans les trente ans qui se sont écoulés depuis lors. La dernière déclaration à ce sujet que j'ai pu trouver, c'est que le parti libéral ne désire pas instaurer l'assurance-santé avant qu'on ait construit suffisamment d'hôpitaux. Si on songe au rythme auquel nous construisons des hôpitaux en ce moment, même avec l'aide du Gouvernement, il faudra patienter au moins cinquante ans avant qu'on puisse introduire l'assurance-santé à cette condition. Les subventions que verse en ce moment le gouvernement fédéral aux provinces à des fins de santé ne correspondent qu'à environ

10 p. 100 de la somme requise pour mettre au point un véritable programme national d'assurance-santé.

Il est plutôt étonnant de voir que les libéraux s'attribuent tout le mérite, dans cette annonce, des contrats collectifs existants. De nouveau je soutiens que tous les progrès réalisés dans ce domaine ont été obtenus par les ouvriers syndiqués à la suite de luttes au cours des cinquante dernières années, avec peu ou point d'aide de la part des gouvernements de notre pays. Si les députés veulent établir une comparaison je leur conseille de se reporter de nouveau au manifeste de Regina, en date de 1933, où ils verront que le régime du contrat collectif a été inclus dans notre programme. On ne fit rien ou peu de chose à ce sujet et le gouvernement libéral n'aida aucunement à l'établissement de ce régime avant 1944, quand la première mesure législative fut adoptée.

Les libéraux s'attribuent beaucoup d'autres mérites dans cette annonce, notamment celui de l'établissement des pensions de vieillesse. Dois-je rappeler à la Chambre que la première mesure relative à la pension de vieillesse a été présentée en cette enceinte au moment où les conservateurs et les libéraux à la Chambre avaient besoin de l'appui du petit groupe dirigé par feu J. S. Woodsworth, et cet appui dépendait d'une promesse faite par un ancien premier ministre de notre pays.

Une voix: Par écrit.

M. Noseworthy: Cette promesse faite par écrit est encadrée et suspendue aux murs de notre bureau national. Elle portait qu'en retour de notre appui au cours de la prochaine session il présenterait un projet de pensions de vieillesse. Soit dit en passant, M. Woodsworth avait également demandé l'assurance-chômage à cette époque et on lui avait promis que la question serait étudiée.

Le parti libéral s'est aussi attribué le mérite d'avoir établi la charte des anciens combattants. Je tiens à féliciter le Gouvernement de la charte des anciens combattants et de l'aide importante qu'il a accordée aux anciens combattants de la seconde guerre mondiale, si on la compare au traitement dont les ex-militaires de la première Grande Guerre avaient été l'objet. C'est une des belles réalisations de notre civilisation, réalisation qui indique qu'en tant que Canadiens nous faisons des progrès. Je suis particulièrement satisfait de l'aide fournie aux jeunes combattants qui, à leur retour, étaient désireux de poursuivre leurs études. De 1942 à 1945, j'ai eu le privilège de faire partie d'un comité de la Chambre chargé de déterminer les avantages éducatifs à offrir aux militaires à leur retour